*Dépôt central de la vente au numéro, rue du Stand, 4, maison de l'hôtel du „Guillaume Tell"*

**Troisième année. — N° 45** « INTÉRESSER & INSTRUIRE » **Dimanche, 29 mai 1892**

# La Sentinelle

## Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds le mercredi et le samedi

**Le Numéro 5 Centimes** | **avec un résumé des nouvelles politiques étrangères** | **Le Numéro 5 Centimes**

**Organe de l'Union des Sociétés ouvrières**

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**
**4, rue du Stand, 4**

La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

**Horaire des chemins de fer**
**dès le 1er octobre 1891**

**Locle-Brenets**

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Locle . . | D | 8 — | 10 10 | 12 56 | 2 28 | 4 12 | 1 20 ≡ | 6 17 | 8 10 | 10 32 |
| Brenets. . | A | 8 15 | 10 25 | 1 11 | 2 43 | 4 27 | 5 35 ≡ | 6 32 | 8 25 | 10 47 |

**Brenets-Locle**

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Brenets. . | D | 7 30 | 8 31 | 11 15 | 1 16 | 2 48 | 4 57 | 5 44 ≡ | 6 42 | 9 55 |
| Locle . . | A | 7 45 | 8 46 | 11 30 | 1 31 | 3 3 | 5 12 | 5 59 ≡ | 6 57 | 10 10 |

**Besançon-Neuchâtel**

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Besançon | D | — | | 4 8 | — | 5 56 | 9 15 | — | 1 50 | — | 6 30 | | | |
| Morteau | | — | | 6 49 | — | 9 6 | 12 18 | — | 4 40 | 6 45 | 9 43 | | | |
| Locle | | 5 13 | | 8 56 | 10 20 | 11 50 | 1 38 | 3 10 | 5 22 | 7 05 | 10 30 | | | |
| Ch.de-F. | A | 5 35 | | 9 18 | 10 42 | 12 12 | 2 — | 3 32 | 5 44 | 7 27 | 10 47 | | | |
| | D | 5 47 | | 9 26 | — | 12 22 | 2 09 | — | 5 55 | 7 35 | — — | | | |
| Neuchâtel | A | 7 06 | | 10 43 | — | 1 39 | 3 26 | — | 7 15 | 8 54 | — — | | | |
| Neuchâtel | D | | | 7 54 | — — | 10 43 | — | 1 50 | 4 5 | — | 7 48 | | | |
| Ch.-de-F. | A | | | 9 26 | — — | 12 16 | — | 3 22 | 5 36 | — | 9 27 | | | |
| | D | | 7 30 | 9 35 | 11 20 | 12 25 | 2 03 | 3 32 | 5 44 | 7 40 | 9 40 | | | |
| Locle | D | 4 46 | 8 31 | 10 35 | — — | 12 59 | — | — | 6 4 | — | — — | | | |
| Morteau | D | 4 57 | 8 56 | 10 57 | — — | 1 18 | — | — | 6 28 | — | — — | | | |
| Besançon | A | 7 24 | 11 02 | 3 26 | — — | 3 26 | — | — | 8 47 | — | — — | | | |

**Chaux-de-Fonds-Berne**

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ch.-de-F. | D | 5 40 | 8 30 | 10 5 | 12 20 | 2 40 | 3 50 | 6 50 | | | | | | |
| Renan | | 5 56 | 8 49 | 10 22 | 12 39 | 2 56 | 4 9 | 7 9 | | | | | | |
| St-Imier | | 6 12 | 9 5 | 10 38 | 12 57 | 3 12 | 4 25 | 7 25 | | | | | | |
| Bienne | A | 7 20 | 10 20 | 11 52 | 2 20 | 4 13 | 5 50 | 8 45 | | | | | | |
| Berne | | 9 8 | 11 55 | 1 20 | — | 5 38 | 7 47 | 10 20 | | | | | | |
| **Berne-Chaux-de-Fonds** | | | | | | | | | | | | | | |
| Berne | D | 4 50 | 7 25 | 9 15 | — — | 1 25 | 3 25 | 6 — | — — | | | | | |
| Bienne | | 6 8 | 9 5 | 10 30 | 1 — | 2 50 | 4 35 | 7 22 | 8* 03 | | | | | |
| St-Imier | | 7 49 | 10 35 | 11 39 | 2 34 | 4 22 | 5 57 | 8 55 | 9 33 | | | | | |
| Renan | | 8 7 | 10 54 | 11 56 | 2 55 | 4 39 | 6 15 | 9 12 | 9 53 | | | | | |
| C.-d-F. | A | 8 30 | 11 15 | 12 15 | 3 16 | 5 — | 6 35 | 9 35 | 10 15 | | | | | |

**Chaux-de-Fonds-Ponts**

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ch.-de-F. | 9 30 | 2 5 | 6 15 | 9 42 | | |
| Corbatière | 9 51 | 2 26 | 6 36 | 10 4 | | |
| Sagne | 10 05 | 2 41 | 6 50 | 10 18 | | |
| Cœudres | 10 14 | 2 50 | 6 59 | 10 27 | | |
| Pts.-Martel | 10 23 | 2 59 | 7 08 | 10 36 | | |
| Ponts | 10 30 | 3 5 | 7 15 | 10 42 | | |
| Ponts | 7 20 | 12 35 | 3 55 | 8 20 | | |
| Pts.-Martel | 7 27 | 12 42 | 4 02 | 8 27 | | |
| Cœudres | 7 37 | 12 52 | 4 12 | 8 37 | | |
| Sagne | 7 45 | 1 — | 4 20 | 8 45 | | |
| Corbatière | 8 4 | 1 19 | 4 52 | 9 04 | | |
| Ch.-de-F. | 8 20 | 1 35 | 4 55 | 9 29 | | |

**POSTES**

| Départs pour | M | M | S |
|---|---|---|---|
| Breuleux. . | 7 5 | 11 50 | 8 — |
| Saignelégier | 5 30 | 10 — | 6 10 |
| Planchettes . | — | — — | 4 — |
| Maîche . . | — | — — | 3 45 |

| Arrivées de | M | S | S |
|---|---|---|---|
| Breuleux. . | 8 50 | — | — |
| Saignelégier | 8 20 | 3 20 | 7 50 |
| Planchettes . | 8 15 | — | — |
| Maîche . . | 10 45 | — | — |

**ABONNEMENTS**

| | | |
|---|---|---|
| Un année . . . | Fr. | 6 — |
| Six mois . . . | „ | 3 — |
| Trois mois . . | „ | 1 50 |

**ANNONCES**

10 cts. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes 60 cent pour trois fois.

## Memento

**Culte de l'Eglise nationale.** — Dimanche 29 mai, à 8 h. ½ du matin au Temple allemand.

**Société de gymnastique l'ABEILLE.** — Assemblée extraordinaire, le samedi 28, à 8 ½ h. du soir, au local.

**Bibliothèque du Grutli romand.** — Ouverte tous les samedi soir.

*Pharmacie d'office:* M. Perret, rue Léopold Robert 7
Toutes les autres pharmacies seront ouvertes jusqu'à midi.

## LE COLLECTIVISME

Depuis longtemps la presse discute la question sociale, mais chacun à sa manière. Je crois bon de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Sentinelle* quelques renseignements sur le collectivisme, que l'Internationale avait inscrit dans son programme. Je me baserai sur les principes de cette organisation au moment de sa plus grande activité, c'est-à-dire après la Commune de Paris.

Le socialisme s'est d'abord présenté aux classes laborieuses sous la forme de différents systèmes, ayant chacun leurs adeptes plus ou moins nombreux, et se donnant chacun comme l'Evangile infaillible qui devait sauver la société.

A ces différents systèmes socialistes, élaborés dans les cabinets de penseurs spéculatifs, a succédé un socialisme beaucoup plus populaire, qui a pris corps dans l'Association internationale des travailleurs.

Lorsqu'on étudie les différents auteurs socialistes, on s'aperçoit bien vite que la fantaisie joue un rôle considérable dans leurs écrits, tandis que l'histoire de l'Internationale nous offre au contraire le spectacle, non d'une théorie préconçue, mais d'un grand fait économique se produisant en dehors de toute influence de secte: c'est le prolétariat lui-même prenant conscience à la fois de sa situation, de ses besoins, et de l'avenir vers lequel le poussent des nécessités inéluctables.

De ce qui précède, devons-nous conclure qu'il ne faille attacher aucune importance à l'œuvre de ces vaillantes écoles socialistes qui, dans la première moitié de ce siècle, ont battu en brèche le vieil édifice social et préparé ainsi l'organisation du prolétariat et son avènement? Loin de là; nous devons à tous ces infatigables lutteurs, pour la plupart morts à la peine, une profonde reconnaissance; ce sont eux qui ont déblayé la route, et, en marchant plus unis et plus fermes vers la réalisation du but commun, il est juste que nous gardions un souvenir à ceux qui ont guidé nos premiers pas.

* * *

Le point fondamental de la question, c'est la manière d'envisager la *propriété*. Tout le monde l'a compris, les adversaires de l'émancipation des travailleurs aussi bien que ses partisans. La propriété c'est le fond du débat.

Cette question si importante a été traitée dans les différents congrès de l'Internationale, et le principe de la *propriété collective* est sorti, comme une nécessité historique et économique, des discussions du Congrès général tenu en septembre 1869 à Bâle. Avant ce congrès, l'Internationale n'avait été que faiblement attaquée; mais à partir de cette époque, ce fut un déchaînement d'attaques tel, que l'histoire ne présente pas d'exemple d'une association qui ait soulevé contre elle tant de haine.

Pour nous, tant que ces attaques viennent de la bourgeoisie, elles sont parfaitement compréhensibles; l'Internationale ayant attaqué la base même de la puissance bourgeoise, il était naturel que tout ce qui participe à cette puissance se révoltât, avec passion même, contre l'audacieuse négatrice des privilèges de la bourgeoisie. — Mais l'ignorance, l'asservissement économique du peuple, créent aussi, dans le sein même du prolétariat, de nombreux ennemis, qu'il est de notre devoir d'éclairer et de ramener dans le sein d'une nouvelle réorganisation internationale des travailleurs.

* * *

C'est précisément le principe collectiviste qui sert de base aux attaques dirigées contre nous, et c'est en dénaturant ce principe, en en faussant l'application, qu'on est parvenu à susciter contre nous tant d'ennemis.

Le collectivisme serait, d'après les différentes catégories d'adversaires, la destruction de la liberté individuelle; la réalisation d'une égalité paralysant tout effort individuel; un partage des richesses et, par suite, la destruction graduelle, sans profit pour personne, du capital accumulé jusqu'à ce jour; ou enfin, un système social ne reposant sur aucune donnée scientifique, et par conséquent une utopie.

La liberté individuelle n'a pas de pires ennemis que ceux qui aujourd'hui ont la prétention de la défendre; en présence du mouvement social qui s'accentue toujours davantage, la bourgeoisie crie bien haut contre les atteintes que le socialisme porterait à la liberté individuelle et se constitue la protectrice passionnée de la liberté. — Comme les mots ne sont pas toujours l'expression des faits qu'ils sont censés représenter, il y a lieu de se méfier.

Il est un axiome admis par tout le monde, c'est que chacun doit avoir la liberté de jouir des fruits de son travail, et cet axiome est certainement pour les bourgeois la partie la plus essentielle de ce qu'ils appellent la liberté individuelle; ils en usent et abusent tellement que cette liberté n'est plus un droit pour chaque être humain, mais seulement le privilège de ceux qui, par habilité, ruse, fraude ou hasard de naissance, parviennent à monopoliser toutes les jouissances humaines.

En effet, en observant ce qui se passe actuellement dans la société, nous constatons que, loin de respecter le droit qu'a chaque individu de disposer des fruits de son travail, la bourgeoisie tend à accaparer, pour son propre compte, la plus grande somme possible des produits du peuple; dès lors ce qu'elle appelle la liberté individuelle, n'est plus pour elle que la liberté absolue d'exploiter, sans pitié ni merci, le peuple travailleur. En regard de cette liberté, toute bourgeoise, nous pouvons déduire du principe collectiviste, la vraie liberté dont chaque être humain aura la pleine jouissance. Ce qui constitue la base de la liberté individuelle, c'est la garantie de l'existence qui a sa source dans le travail; pour que celui-ci soit libre, il faut que l'instrument de travail soit garanti à chaque travailleur; or, c'est là principalement la mission de la propriété collective, tandis que la propriété individuelle n'aboutit qu'à la concentration des instruments de travail dans un petit nombre de mains, dont les deshérités sont complètement tributaires.

*S. J.*
(*A suivre*).

## Nouvelles étrangères

**France.** — *Congrès.* — Le prochain congrès national des mineurs aura lieu à La Ricamarie dans la deuxième quinzaine de juin.

— Le parti ouvrier tiendra son dixième congrès à Marseille, au mois de septembre prochain.

La décision vient d'en être prise par le conseil national du parti. Le congrès sera organisé par l'agglomération Marseillaise, d'accord avec le conseil national.

*Le serment judiciaire.* — M. Gustave Rivet a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur le serment judiciaire.

En voici l'exposé des motifs:

Un incident judiciaire survenu récemment vient de rappeler l'attention sur une étrange violation de la liberté de conscience qui reste inscrite dans nos codes.

Un juré a refusé d'invoquer dans le serment le nom d'une divinité à laquelle il ne croit pas, à laquelle il a le droit de ne pas croire. Et une amende lui a été infligée pour ce fait, ainsi que l'exige le code.

La loi du 29 septembre 1791 donnait comme formule du serment judiciaire ces mots: « Citoyen, vous jurez et promettez, etc. »

C'est l'Empire qui, en 1808, eut le tort d'introduire dans le serment l'idée religieuse par l'addition des mots: « Devant Dieu. »

Nous devons revenir au principe si juste de la Révolution.

La justice ne doit doit être ni catholique, ni spiritualiste, ni athée. Elle doit être neutre et respecter la liberté de conscience de tous les citoyens.

Il y a mille variétés de religions et d'opinions philosophiques. Il ne peut y avoir qu'une façon d'entendre l'honneur, la conscience, et de leur obéir.

Au lieu donc de jurer par une divinité quelle qu'elle soit, il faut jurer par l'honneur et la conscience. Il faut inscrire une formule unique qui ne puisse blesser aucune conviction religieuse ou philosophique, tout en donnant à la justice les garanties qu'elle doit avoir.

Pour consacrer la liberté de conscience dans la formule du serment judiciaire, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la propositon de loi suivante:

Article unique. — Dans tous les cas où il y a lieu à prestation de serment, la formule sera pour le magistrat: « Sur votre honneur et votre conscience, vous jurez... »

Et pour le prestataire: « Sur mon honneur et ma conscience, je jure... »

**Espagne.** — Il y a recrudescence dans le mouvement gréviste.

A Barcelone, les ouvriers charpentiers ont cessé le travail.

A Vich, on craint que les corroyeurs ne se mettent en grève.

Des précautions ont été prises. Des forces de gendarmerie ont été concentrées dans cette ville.

A Malaga, les patrons de la fabrique de tissus « Industria Malaguema » ont fermé provisoirement leurs ateliers, parce que les ouvriers demandent à ne travailler que de six heures du matin à six heures du soir.

L'ordre n'a pas été troublé jusqu'ici.

**Italie.** — Jeudi prochain s'ouvrira, à Palerme, le 18e congrès national des Sociétés ouvrières et populaires

# Ouvriers! Soutenez le journal qui défend vos intérêts

républicaines, connues en Italie sous le nom de « Sociétés confédérées ou Pacte de fraternité.

## Nouvelles des cantons

**Vaud.** — Le prochain congrès international d'agriculture aura lieu à Lausanne en 1893.

— On cherche à introduire l'industrie horlogère à Bex. Une société d'horlogerie s'est fondée dans ce but.

**Zurich.** — Tous les cadavres des jeunes filles noyées lundi matin dans le lac de Zurich sont maintenant retrouvées. Ils ont été déposés les sept dans l'église du couvent de Wurmsbach. D'après un récit de la *Züricher Post*, la catastrophe aurait été causée par les mouvements des jeunes filles, qui prirent peur en voyant que de l'eau pénétrait dans le bateau et qui le firent involontairement chavirer. Ce bateau était réellement dans un état fort défectueux ; il était demeuré très en arrière de la première embarcation, où huit élèves avaient prit place.

## Chronique neuchâteloise

*Elections.* — Les élections générales des juges de paix et des jurés cantonaux auront lieu les 11 et 12 juin prochain. Les bureaux électoraux de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, siégeront le samedi 11 juin de 8 heures du matin à 8 heures du soir, et le dimanche de 8 heures du matin à 4 heures du soir. Des avis des préfets indiqueront les heures durant lesquelles les autres bureaux électoraux siégeront les mêmes jours. Il y aura deux urnes, portant respectivement les désignations *Juges de paix* et *Jurés cantonaux*. Tous les électeurs devront recevoir, 24 heures au moins avant l'ouverture du scrutin, une convocation individuelle par carte. Le vote est obligatoire.

*Grand Conseil.* — Le Conseil d'Etat a décidé de convoquer les électeurs des collèges de la Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz pour les samedi 11 et dimanche 12 juin 1892, aux fins d'élire chacun un député au Grand Conseil, en remplacement des citoyens Porchat, Ferdinand, à la Chaux-de-Fonds et Stucki, Ernest, à Cernier, nommés inspecteurs des contributions publiques.

*Taxes d'impôt.* — Le Conseil d'Etat a désigné comme délégués de l'Etat, chargés de travailler avec les inspecteurs des contributions pour l'établissement des taxes d'impôt, les citoyens : Neuchâtel, Juvet, Gustave, négociant, à Neuchâtel. — Boudry, Matile, Henri-Louis, préfet à Boudry. — Val-de-Travers, Petitpierre, Edouard, préfet, à Môtiers. — Val-de-Ruz, Thiébaud, Henri-Emile, préfet, à Cernier. — Locle, Dubois, Georges, négociant, au Locle. — Chaux-de-Fonds, Matile, Louis, secrétaire de préfecture, à la Chaux-de-Fonds.

— Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Ulysse Jeanneret, au Locle, aux fonctions de vérificateur des poids et mesures pour le district du Locle, en remplacement du citoyen Ami-Virgile Favre-Bulle, démissionnaire.

— La 7me liste des dons pour le tir cantonal porte un total de 13,211 fr. 60.

— Le Conseil général de la Commune du Locle s'est réuni vendredi dernier, pour entendre la lecture du rapport de gestion et des comptes pour l'année 1891. Ce rapport indique les chiffres suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Les dépenses se sont élevées | à fr. | 548,387 44 |
| Les recettes » » | à » | 522.252 71 |
| Le déficit serait de . . . . . | fr. | 26,134 73 |
| Mais il y a lieu d'en déduire le versement du fonds cantonal de réserve et de secours pour quote-part sur le déficit de l'assistance, soit . . . . . | » | 25,967 75 |
| Ce qui réduit le déficit réel à . . | fr. | 166 98 |

Ce résultat est fort réjouissant, surtout si l'on tient compte du fait que le déficit prévu au budget était de 8,131 fr. 62, et que le Conseil général a en outre voté des crédits extraordinaires pour 10,679 fr. 83, ce qui aurait porté le déficit à 18,811 fr. 45.

Cet heureux résultat est dû à plusieurs causes, dont les principales sont, outre l'allocation de l'Etat pour quote-part du déficit de l'assistance, l'allocation de 5000 fr. votée par le Grand Conseil pour l'achèvement du collège, et le produit extraordinaire de l'impôt sur les successions collatérales.

Grâce à la disposition de la loi, qui oblige les Communes à capitaliser les dons ou legs faits en faveur du Fonds des ressortissants, ces dons deviennent plus nombreux et le susdit Fonds de la Commune du Locle, qui ascendait, lors de la mise en vigueur de la nouvelle loi, à 238,607 fr. 21, est actuellement de 304,106 fr. 12.

Le boni de l'usine électrique a été cette année sensiblement inférieur aux prévisions ; le rapport l'explique par le fait que plusieurs abonnements à la force motrice ne sont entrés en vigueur que vers la fin de l'année, alors que l'on supposait qu'ils le seraient plus tôt ; en outre, les réparations qui ont dû être faites aux conduites, ont nécessité l'emploi de la machine à vapeur et l'achat de houille pour plus de 5000 fr. Le boni de l'usine est de 154 fr. 87, auquel on pourrait ajouter 1200 fr., valeur du combustible encore en magasin.

Il y a actuellement 41 chevaux de force loués, 200 lanternes publiques, 500 lampes dans les bâtiments publics, et 1900 lampes chez les particuliers. Il a été dépensé jusqu'à fin décembre 1891, 444,273 fr. 07, pour les frais de construction et d'établissement de l'entreprise électrique.

L'assistance a coûté, en 1891, la somme de 45,670 francs 96 c.

— Mardi dernier, à la Rançonnière, près du Locle, une jeune fille épileptique, âgée de 10 à 12 ans, est tombée, pendant une crise, la tête la première dans une chaudière d'eau bouillante. On est arrivé à temps pour la retirer, mais elle est brûlée si affreusement qu'on désespère de la sauver.

## Chronique locale

*La crise industrielle.* — Ensuite de la décision du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a désigné mercredi matin la commission extra-parlementaire chargée d'étudier lee effets de la crise et les moyens pratiques d'aider et de soulager les ouvriers atteints par le chômage. Elle se réunira à la Chaux-de-Fonds un de ces premiers jours.

Elle se compose de Messieurs :

1. Robert Comtesse, chef du département de l'industrie et de l'agriculture.
2. C.-A. Petitpierre-Steiger, chef du département des finances.
3. Charles Wuilleumier-Robert, directeur des finances de la commune de la Chaux-de-Fonds.
4. N. Dubois, député, et directeur des finances de la commune du Locle.
5. Léon Gallet, député et fabricant d'horlogerie, à la Chaux-de-Fonds.
6. Jules Perrenoud-Richard, député et fabricant d'horlogerie, au Locle.
7. Jules-Auguste Dubois, député et greffier du tribunal des prud'hommes, à la Chaux-de-Fonds.
8. J. Wyss fils, président du comité de la Cuisine populaire et membre de la commission des ouvriers sans travail, à la Chaux-de-Fonds.
9. Jämes Perrenoud, député, à la Chaux-de-Fonds.
10. A. Piron, député et ouvrier monteur de boîtes, à la Chaux-de-Fonds.
11. Jacob Schweizer, président de la Fédération des ouvriers remonteurs, à la Chaux-de Fonds.
12. Gustave Schaad, député et emboîteur, à la Chaux-de-Fonds.
13. Arnold Kohli, député et greffier du tribunal des prud'hommes, au Locle.
14. Louis Ulrich, député et ouvrier remonteur, au Locle.
15. Fritz Huguenin, secrétaire de la Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail, à la Chaux-de-Fonds.

**Loi scélérate !** — On lit dans la *Feuille officielle* de la république et canton de Neuchâtel, numéro du jeudi 19 mai 1892 :

« Par jugement du 13 mai 1892, le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la failite de :

« 1° dame Marie-Cécile Sandoz, née Huguenin, etc. ;

« 2° des *enfants mineurs* de Paul Arthur Sandoz et de Marie-Cécile Sandoz née Huguenin, qui sont : Paul-Edouard, Julia, Laure-Berthe, Jean-Antoinnetete et Blanche-Marguerite Sandoz, tous domiciliés avec leur mère prénommée, à Fleurier. »

Puis, plus loin :

« Les débiteurs des faillis sont tenus, etc... »

Eh quoi ! Est-il possible ! Dans notre Suisse, dans notre canton de Neuchâtel, à la fin du XIXme siècle, il existerait une loi qui puisse permettre à un tribunal de déclarer des enfants, des mineurs, en état de faillite !

Alors que partout, l'on s'inquiète de la protection de l'enfance, cette protection consisterait chez nous à mettre au rang des *hors la loi* des irresponsables, comme les petits de cette dame Marie-Cécile Sandoz née Huguenin !

Non ! Cela ne peut pas être. Cependant, si cela était, si dans une de nos lois il s'était introduit une monstruosité pareille ; nous en demandons l'abrogation immédiate aux pouvoirs publics.

Si cette demande n'était pas prise en considération, chacun pourrait sans aucun scrupule, qualifier cette loi de loi scélérate !

*Un ouvrier.*

— On vient de nous présenter une « Allume feu » de nouvelle invention très pratique, que l'on peut se procurer pour le prix modique de 50 centimes.

Cet objet remarquable par la simplicité de sa construction et son maniement facile, nous engage à le recommander aux ménagères, qui trouveront dans cet objet le moyen le plus actif pour faire le feu et éviter des accidents du genre de ceux qui se produisent à chaque instant, en manipulant imprudemment le pétrole, comme l'a fait ces derniers jours une jeune servante de notre ville, qui vient de succomber à ses brûlures après d'horribles souffrances. (*Voir aux annonces.*)

**Caisse électorale du parti ouvrier.** — La Commission électorale du parti ouvrier remercie vive-

---

34 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

# La reine Margot

par ALEXANDRE DUMAS

VI.

La dette payée.

— Ah, oui ! c'est vrai, s'écria le roi de Navarre. Ah ! par ma foi ! j'oubliais que le duc d'Alençon et le prince de Condé m'attendent ! Ce sont ces admirables parfums qui m'enivrent et, je crois, me font perdre la mémoire. Au revoir, madame.

— Au revoir ! demain, vous m'apprendrez des nouvelles de l'amiral, n'est-ce pas ?

— Je n'aurai garde d'y manquer. — Eh bien, Phébé ! qu'y a-t-il ?

— Phébé ! dit la reine-mère avec impatience.

— Rappelez-là, madame, dit le Béarnais, car elle ne veut pas me laisser sortir.

La reine-mère se leva, prit la petite chienne par son collier et la retint, tandis que Henri s'éloignait le visage aussi calme et aussi riant que s'il n'eût pas senti au fond de son cœur qu'il courait danger de mort.

Derrière lui, la petite chienne lâchée par Catherine de Médicis s'élança pour le rejoindre ; mais la porte était refermée, et elle ne put que glisser son museau allongé sous la tapisserie en poussant un hurlement lugubre et prolongé.

— Maintenant, Charlotte, dit Catherine à madanme de Sauve, va chercher M. de Guise et Tavannes, qui sont dans mon oratoire, et reviens avec eux pour tenir compagnie à la duchesse de Lorraine qui a ses vapeurs.

VIII.

La nuit du 24 août 1572.

Lorsque La Mole et Coconnas eurent achevé leur maigre souper, car les volailles de l'hôtellerie de la Belle-Etoile ne flambaient que sur l'enseigne, Coconnas fit pivoter sa chaise sur un de ses quatre pieds, étendit les jambes, appuya son coude sur la table et dégustant un dernier verre de vin.

— Est-ce que vous allez vous coucher incontinent, monsieur de La Mole ? demanda-t-il.

— Ma foi, j'en aurais grande envie, monsieur, car il est possible qu'on vienne me réveiller dans la nuit.

— Et moi aussi, dit Coconnas ; mais il me semble, en ce cas, qu'au lieu de nous coucher et de faire attendre ceux qui doivent nous envoyer chercher, nous ferions mieux de demander des cartes et de jouer. Cela fait qu'on nous trouverait tout préparés.

— J'accepterais volontiers la proposition, monsieur ; mais pour jouer, je possède bien peu d'argent ; à peine si j'ai cent écus d'or dans ma valise ; et encore, c'est tout mon trésor. Maintenant, c'est à moi de faire fortune avec cela.

— Cent écus d'or ! s'écria Coconnas, et vous vous plaignez ! Mordi ! mais moi, monsieur, je n'en ai que six.

— Allons donc, reprit La Mole, je vous ai vu tirer de votre poche une bourse qui m'a paru non-seulement fort ronde, mais on pourrait même dire quelque peu boursouflée.

— Ah ! ceci, dit Coconnas, c'est pour éteindre une ancienne dette que je suis obligé de payer à un vieil ami de mon père que je soupçonne d'être comme vous tant soit peu huguenot. Oui, il y a là cent nobles à la rose, continua Coconnas en frappant sur sa poche, mais ces cent nobles à la rose appartiennent à maître Mercandon ; quant à mon patrimoine personnel, il se borne, comme je vous l'ai dit, à six écus.

— Comment jouer, alors ?

— Et c'est justement à cause de cela que je voulais jouer. D'ailleurs, il m'était venu une idée.

— Laquelle ?

— Nous venons tous deux à Paris dans un même but ?

— Oui.

— Nous avons chacun un protecteur puissant ?

— Oui.

— Vous comptez sur le vôtre comme je compte sur le mien ?

— Oui.

— Eh bien ! il m'était venu dans la pensée de jouer d'abord notre argent, puis la première faveur qui nous arrivera, soit de la cour, soit de notre maîtresse...

— En effet, c'est fort ingénieux ! dit La Mole en souriant ; mais j'avoue que je ne suis pas assez joueur pour risquer ma vie tout entière sur un coup de cartes ou un coup de dés, car de la première faveur qui vous arrivera à vous et à moi découlera probablement notre vie tout entière.

(*A suivre.*)

ment toutes les personnes qui, par leurs dons ,ont contribué aux frais de la dernière campagne électorale.

Nous recevrons avec reconnaissance tous les dons en argent que l'on voudra bien nous faire parvenir encore.

Dans le but de former une caisse électorale du parti ouvrier, la vente des timbres continue et aura lieu d'une manière permanente aux adresses suivantes:

1. Au Bureau de la *Sentinelle*, Guillaume Tell.
2. Au café du Progrès, rue du Progrès, 10.
3. » de l'Avenir, rue Léopold-Robert, 18 a.
4. » Littéraire, rue de la Balance, 17.
5. » de l'Ecusson fédérale, Boucherie, 5.
6. » Bâlois, rue du Premier Mars.
7. » Ekert, rue du Rocher, 4.
8. » Gisler-Maurer, rue de l'Industrie, 11.
9. » Herrmann, rue du Terreaux, 1.
10. Joseph Bisang, coiffeur, rue de la Demoiselle, 2.
11. Au local du Grutli allemand, rue du Grenier, 8.
12. » » romand, rue du Progrès, 10.

*Odéon.* — Dans a dernière sassemblée, la société l'*Odéon* a constitué son Comité pour l'exercice 1892/93 comme suit:

Président: M. Ed. Perrochet fils. Vice-président: Aloïs Ritschard. Secrétaire: Georges Banguerel. Vice-Secrétaire: Fritz Indermühle. Caissier: Henry Rieckel fils. Vice-caissier: Arthur Barbier. Assesseurs: MM. Louis Bridler, Ahogler, A. Faivret, Fritz Brunner.

*Aux Présidents des différents syndicats de notre localité.*

Citoyens.

La motion déposée sur le bureau du Grand Conseil par la députatlon ouvrière, dans la dernière session, a été prise en considération; elle a même été appuyée par le Conseil d'Etat. Il est du devoir maintenant de chaque Président de corps de métier, de convoquer une assemblée générale extraordinaire, afin de dresser une enquête sérieuse et immédiate sur la mauvaise situation des ouvriers, pendant la crise intense que nous traversons. Cette enquête, transmise de suite au Conseil d'Etat, permettra à celui-ci d'instituer à bref délai, la caisse de prêts gratuits réclamée par la députation ouvrière.

Souvenons-nous qu'il y a urgence, notre population souffre; de nombreux et braves pères de famille en sont réduits à la dernière extrémité; ils manquent de tout et ne veulent cependant pas recourir à l'Assistance publique. Ménageons ce sentiment de dignité et, loin de le blâmer, soyons heureux de constater qu'il existe encore dans notre population! Rendons hommage à ces hommes énergiques et courageux qui ne veulent vivre que du produit de leur travail et ne demandent que des prêts remboursables dans un temps meilleur!

Les salaires sont actuellement dérisoires; avec cela l'ouvrage manque; dix, douze, vingt heures au plus par semaine, tel est le refrain de la majorité des travailleurs! Il faut donc instituer cette banque de prêts de suite, car aujourd'hui déjà bon nombre d'entre nous sont à bout de tout.

Les Présidents de syndicats, désireux d'obtenir des renseignemens sur la manière dont l'enquête doit être dressée, et de connaître en même temps le développement de la motion au Grand Conseil, n'ont pour cela qu'à s'adresser à leurs collègues Emile Robert, Président de la députation ouvrière, Fleurs, 14, et Numa Robert-Waelti, Président de l'Union des sociétés ouvrières, rue du Puits, 21.

La Chaux-de-Fonds, le 27 mai 1892.

Pour le Comité de l'Union des sociétés ouvrières:

*Le Président,*
ROBERT-WAELTI.

## Chronique locale biennoise

Bienne, 27 mai 1892.

Aux comités centraux des fédérations ouvrières horlogères.

Aux comités des syndicats ouvriers horlogers non-fédérés.

Citoyens,

Le 24 avril écoulé, les délégations des deux fédérations des repasseurs, démonteurs et remonteurs et des faiseurs d'échappements étaient réunies à Sonvillier en vue d'intérêts particuliers à ces branches d'horlogerie.

Au cours de la discussion, l'opinion fut émise que, vu la gravité des circonstances que traverse notre industrie horlogère, il serait peut-être pratique de travailler à réunir en un faisceau général toutes les fédérations ouvrières horlogères spéciales et tous les syndicats ouvriers horlogers non encore fédérés. L'assemblée partagea cette opinion et le soussigné fut chargé de provoquer une réunion générale des comités centraux des diverses fédérations existantes et des comités des syndicats isolés.

Je m'acquitte aujourd'hui de la mission qui m'a été confiée, en convoquant tous les comités intéressés à une assemblée régulière le *dimanche 19 juin prochain*, à 10 heures et demie du matin, à l'Hôtel-de-Ville à Saint-Imier, avec l'ordre du jour provisoire suivant:

1. Discussion sur l'utilité et la possibilité de constituer une fédération ouvrière horlogère générale, comprenant les fédérations des diverses branches et les syndicats isolés.
2. Eventuellement :
   *a*) Délibération sur un projet de statuts généraux.
   *b*) Programme d'activité.
   *c*) Mesures d'organisation et constitution définitive.
3. Imprévu.

Les comités qui désireraient faire inscrire à l'ordre du jour d'autres questions sont invités à m'en informer, afin que je puisse à temps communiquer la liste des tractanda aussi complète que possible à tous les intéressés.

Nos diverses fédérations et nos syndicats professionnels ont lutté, dans la mesure de leurs forces, pour combattre les conséquences désastreuses de la crise que nous subissons. Le danger est toujours grand et l'armée des travailleurs doit encore resserrer ses rangs davantage pour lutter avec plus de succès.

En conséquence, tous au poste le dimanche 19 juin, à 10 heures et demie du matin, à St-Imier.

Salutations fraternelles.

*A. Schwitzguébel.*
Adjoint romand du secrétariat ouvrier suisse.

## Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

20me SEMAINE. — Du 16 au 22 MAI 1892.

**Naissances**

Châtelain, John-Numa, fils de Numa et de Caroline née Kobel, Bernois.
Wessner, Charles-Alfred, fils de Jean et de Emma-Louise née Salzmann, Neuchâtelois.
Nicolet, Charles-Albert, fils de Georges-Albert et de Julie-Clara née Bouvier, Neuchâtelois et Bernois.
Aubert, Blanche-Marguerite, fille de Frédéric-Numa et de Ida-Amélie née Luthy, Neuchâteloise.
Schmid, Marie-Frieda, fille de Johannes et de Lina née Otti, Bernoise.
Perret, Agnès, fille de Emile-Auguste et de Célestine née Châtelain, Neuchâteloise.
Bourquin, Paul-Emmanuel, fils de Paul-Louis et de Alice née Hunziker, Bernois.
Matthey-Junod, Julien-Frédéric, fils de Ulysse-Henri et de Marianne-Rosine née Gerber, Neuchâtelois.
Leuba, Berthe-Marguerite, fille de Jules-Albert et de Marie-Eugénie née Junod, Neuchâteloise.
Zehnder, Célestin-Arnold, fils de Célestin-Arnold et de Marie-Anne-Elisabeth née Tissot, Bernois.
Ditesheim, Sara-Andrée, fille de Isaac et de Aline née Lévy, Neuchâteloise.
Robert, Joseph-Henri, fils de Paul et de Louise née Charpiot, Neuchâtelois.
Blanche-Léa, fille illégitime, Bernoise.
Schneider, Julia, fille de Karl-Gottlieb et de Elisa née Humbert-Droz, Bernoise.

**Promesses de Mariages**

Gräber, Ferdinand, cantonnier, Bernois, à Villiers, et Rau, Christiana-Barbara, sans profession, Wurtembergeoise, à Villiers.
Schweizer, Karl-Georg-Gottlob, chef monteur à l'Usine à gaz, Bernois, et Schwander, Elise, Bernoise, à Graben.
Bona, Carlo-Francesco, fumiste, Italien, et Gros née Peugeot, Eugénie, ménagère, Française.
Zweifel, Marc-Antoine, facteur postal, Glaronnais, et Châtelain née Kœnel, Rosa, sage-femme, Bernoise.
Robert, Jules-Ernest, horloger, Neuchâtelois aux Brenets, et Roschy née Emmenegger, Marie-Louise, ménagère, Bernoise, à la Sagne.
Droz-dit-Busset, Frédéric, fabricant d'horlogerie, Neuchâtelois, et Taubert, Marie-Fernande, modiste, Nenchâteloise, tous deux au Locle.


**Vaccination**

Tous les jours de une à deux heures
**chez le Dr Coullery**
6-1 rue de la Demoiselle, 56 1073
(**Vaccin animal de Lancy**)

**AVIS**

**Scies** Retaillage et limage de tous genres de scies. — Ouvrage prompt.
S'adresser chez **Jean BERINGER**, TOURNEUR, rue de l'Hôtel-de-Ville 55. 3-2 1049

**AVIS**

**Ouverture**
du
**Café-Restaurant**
**A. MEUNIER**
**Boulevard de la Citadelle 1**
En face de la place de gymnastique
L'ABEILLE
Se recommande,
1030 3-3 **LE TENANCIER.**

**MASSAGE**

sous la direction d'un médecin patenté Guérison des maladies nerveuses. Ecole du professeur Paul NIEHAMS de Berne.
Se traitent avec succès : crises de nerfs, névralgies, migraines, maux de tête, crampes, rhumatismes, constipations, maux de reins, entorses, foulures, sciatiques, etc., etc. On traite à domicile. 3-3 1037
**ALEXANDRE FAVRE, masseur**
Consultations tous les jours de 1 à 3 h
*Consultations gratis*
**HOTEL DE LA GARE**, au 3me étage.

**BOUCHERIE Ed. SCHNEIDER**
*rue du Soleil 4.*
Dès aujourd'hui, je vendrai:
**Belle viande de génisse**
**première qualité**
à **75 c.** le ½ kilo
**Beau veau**
*Première qualité*
à **65** centimes le ½ kilo
**Saucisse a la viande**
à 1 fr. le demi kilo
**Saucisse au foie**
à 60 c. le demi kilo
**Graisse de bœuf fondue**
à 50 c. le demi kilo
**Choucroûte**
à 25 c. le kilo
**Bonne charcuterie salée et fumée**
Se recommande. 929

**Guérison des Varices**
*et maux de jambes*
Nous soussignés, déclarons avoir été guéris, en très peu de temps de **maux de jambes, varices**, etc., par l'emploi du
***Baume de Gustave Grisel***
et nous nous faisons un devoir de le recommander à toutes les personues qui souffrent de pareils maux (jambes ouvertes), atc.
Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 1890.
Fanny VON ÆSCH,
Bernard KÆMPF, F.-H. SANDOZ,
Veuve Rosine HOFFSTETTER,
Laure SCHNŒRR.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. **GUSTAVE GRISEL, rue de la Charrière 23**, au premier étage.
**Certificats à disposition**
M. G. Grisel se recommande également pour les rhabillages de pendules, régulateurs, cartels, etc. 3-2 1057

**On offre à partager** une chambre à un Monsieur travaillant au dehors.
S'adresser, rue de la Demoiselle 53, au Pignon. 3-3 1040

**Gustave CALAME, tapissier**
a transféré son domicile
**20, rue de la Ronde, 20**
Il profite de cette occasion pour se recommander pour tous les ouvrages de sa profession, soit à la maison ou à domicile. **Montage de stores.** 3-2 1055

**Homéopathie**
**Remèdes contre toutes les**
**Maladies**
Au dépôt, rue du Puits, 9
Se recommande, 883
**Mme M. Schaer.**

**Attention**
Si vous désirez obtenir un bon café, adressez-vous à **Alfred CHAPUIS**, Progrès 91, qui vous le fournira à un prix modique. On passera à domicile pour les commandes. 1033
12-3 **Echantillons à disposition**

**Beau bois sec**
**Foyard et sapin**
**Tourbe et Briquettes**
chez **Jules Loze,** rue de l'Hôtel-de-Ville, 19 *a*. 3-3 1034

**J. CHANEY**
**menuisier-ébéniste**
**90 a, rue du Progrès**
**Fabrication et réparation de meubles, installations de comptoirs, ateliers, magasins; fabrication de caisses, malles; posage de vitres, etc.** 956

**Mme Anna Wanzenried**
**sage-femme**
3-1 a transféré son domicile 1065
**10 — RUE NEUVE — 10**
Entrée sur la Place du Marché

**Changement de domicile**
Le domicile de
**M. Lucien Hofer-Dubois**
est actuellement
**rue Fritz Courvoisier 29 a**
Rhabillages de pendules en tous genres. 3-2 1057

**Etude Aug. JAQUET, not.**
3-1 *12, place Neuve, 12* 1066
**Pour le 11 novembre 1892 :**
**Place Neuve 12.** **DEUX MAGASINS** et un **logement.**

**A. KUPFER**
**herboriste, au LANDERON**, se trouve **tous les samedis au RESTAURANT STUCKI**,
890 **La Chaux-de-Fonds.**

**Sirops**
**Framboise — Grenadine**
**Capillaire**
**LIMONADE**
à des prix très favorables
Se recommande, 6-1 1075
Serre 41 **J. KUNDIG** Serre 41

**CHAPEAUX!**
Nettoyage et blanchissage de chapeaux de paille en tous genres, à
**60 centimes**
Garniture et montage à façon de chapeaux pour dames. 3-2 1061
**Rue de la Paix 51, au second.**

**Balancier** On offre à vendre un fort, bon et beau **balancier** pour oécouper ou frapper. — S'adresser rue de la Ronde 30, au 2me étage. 3-1 1067

**A louer**
chez M. Fritz Robert, architecte, rue du Parc 44 et 47, deux **logements,** un grand et un petit. On pourrait entrer de suite, si on le désire. 12-1 1063

**On offre à remettre** **Une CHAMBRE non meublée** indépendante, à deux fenêtres. S'adresser rue des Fleurs 5. 1047 3-2

**On offre à louer** une CHAMBRE non meublée, à deux croisées, exposée au soleil.
S'adresser à M. Siegrist, rue de la Ronde 19, au 2me à droite. 3-2 1048

**A louer** Une JOLIE CHAMBRE meublée ou non à un ou deux messieurs de moralité travaillant dehors. — S'adresser au bureau. 3-2 1051

**On offre à remettre**
**Une chambre** **à deux croisées,** non meublée.
S'adresser Ronde 19, au premier, à droite. 3-2 1038

**Chambres** A LOUER dans une maison d'ordre, une chambre meublée à un Monsieur travaillant dehors, et une non meublée, exposée au soleil.
S'adresser rue de l'Industrie 14, au 3me étage. 3-3 1043

**A vendre** Un beau et bon LIT complet ayant très peu d'usage, à un prix très avantageux. — S'adresser Demoiselle 90, au 2me à droite. 3-2 1050

**On demande** **Un ouvrier GRAVEUR** capable, sachant un peu ramoleyer.
S'adresser, par écrit, au bureau de LA SENTINELLE, sous les initiales H. R. 3-3 1038

**Pensionnaires** On demande quelques bons pensionnaires. A la même adresse, à vendre des **bouteilles** et des **chopines.** S'adresser à Mme **Veuve Maillard,** rue du Grenier 18, au plainpied. 3-2 1056

**Repasseuse en linge** Blanchissage et repassage à prix très réduit. — S'adresser rue de l'Envers 14, au 1er étage. 6-1 1064

## Deutsche Kirchgemeinde.

# Aufruf.

Die Glieder der deutschen Kirchgemeinde werden **hiermit aufgefordert, nächsten Sonntag, den 22. d. M., Abends 8 Uhr, in der deutschen Kirche sich einzufinden, um in den Liedern des neuen Gesangbuches sich einzuüben.**

Diese Uebungen finden **alle Sonntag Abende unter Leitung von unserem Organisten** Hrn. **Gesangsdirektor Taucher,** statt.

Wer das Schöne aus dem großen Liederschatze unserer klangvollen, poesiereichen Sprache liebt, wem die Gottesverehrung in unserer Kirche durch einen kräftigen schönen Gemeindegesang am Herzen liegt, wer den hohen Werth des Erhabenen, Geist und Gemüth Nährenden fühlt, der aus dem Kirchenliede fließt, wer unser Gesangbuch in Kirche und Haus einheimisch machen will, wird uns **in unserem Bestreben mit Freuden durch Wort und Beispiel unterstützen.**

Im Namen der Kirchenvorsteherschaft:

Der Präsident: **B. Schmiedheini.** Pfarrer.
Der Schriftführer: **A. Bridler.**

2 1035

---

# Grande course aux œufs

organisée pour les

**ouvriers sans travail**

**Dimanche 29 courant**

chez

## M. BOTTERON

*près du temple*

**EPLATURES**

**à 2 heures après midi**

PROGRAMME

2 heures. — Course aux œufs.
3 heures. — Fête champêtre.

Jeux d'enfants. — Roulette aux surprises et pains d'épices (l'ours de Berne jouera un grand rôle).

En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée au dimanche suivant.

1069 LE COMITÉ.

**Il sera fait une quête**

---

# Société de tir

**LA MONTAGNARDE**

**Chaux-de-Fonds**

**2e tir réglementaire**

**Dimanche 29 mai**

**dès 6 heures du matin**

au

**nouveau stand**

**Munitions anciennes et nouvelles à disposition.**

Admission de nouveaux sociétaires sur présentation des livrets de service et de tir.

Le présent avis tient lieu de convocation.

1054 2-2 **Le Comité.**

---

# AVIS

MM. les fournisseurs, détenteurs de bons du Comité de secours aux ouvriers sans travail, sont invités à présenter leurs comptes **jusqu'au lundi 30 courant,** de midi et demie à 1 h. ¼ au domicile du caissier. — Le paiement des factures s'effectuera le **lundi 6 juin** dès 8 heures du soir au Juventuti (salle des prud'hommes).

Le Caissier,
JEANNERET-PERRET
1070 17, rue Fritz Courvoisier.

---

# Allume-Feu

Nouvelle invention pratique

—)o(—

On peut se le procurer

au prix modeste de **50 centimes**

1074 chez 6-1

F. RENAUD, Charrière 7

---

## Grande salle de Gibraltar

**Dimanche 29 mai 1892**

dès 8 heures du soir

# Grande soirée musicale & théâtrale

donnée par

**la Société de chant du Grutli allemand**

et le

**CLUB DU BALCON**

avec le gracieux concours

**de M. Jean Gigon, baryton**

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. **Ouverture** . . . . . Orchestre
2. **Festgruss,** Chœur . . . . . Männerchor
3. **An die Sterne,** Solo . . . . . J. Franck
4. **Romance** pour baryton . . . . . J. Gigon
5. **Alles dir mein Vaterland,** Chœur . . . . . Männerchor

DEUXIÈME PARTIE

**LES DEUX SOURDS**

Comédie en un acte, jouée par le **Club du Balcon**
(6 personnages)

TROISIÈME PARTIE

7. **Duo de clarinettes.** . . . . . ***
8. **Heimweh,** Chœur . . . . . Männerchor
9. **Hast du mich lieb!** Solo . . . . . J. Frank
10. **Von der Kappler Alm** (Tyroller quartet) . . . . . ***
11. **Romance** pour baryton . . . . . Jean Gigon
12. **Heimkehr,** Chœur . . . . . Männerchor

*Le programme sera terminé par une*

**SOIRÉE DANSANTE**

**Billets pris dans les dépôts, 50 c. et le soir à la caisse, 60 c.**

Les billets sont en vente au CAFÉ BALOIS, Premier Mars 7 *a*, au local du Grutli allemand et au Grutli romand

1052 2-2 LES COMITÉS.

---

# Magasin F-A. JACOT-COURVOISIER

**10, RUE DU PARC, 10 (maison Rebmann, photographe)**

*J'ai l'avantage d'annoncer à ma clientèle et au public en général que dès maintenant mon magasin de*

## Comestibles & Charcuterie

*comprendra en outre tous les articles*

## d'Epicerie fine & ordinaire

## Vins & liqueurs

**Marchandises de premier choix.** **Prix avantageux.**

1058 4-2 Se recommande, **F.-A. Jacot-Courvoisier.**

---

Vins & Liqueurs — Vermouth

## Ouverture de magasin

**12, rue du Premier Mars, 12**

# Vins rouges et blancs

**garantis purs et naturels du Piémont (Italie)**

**à 40, 50 et 60 centimes le litre**

**à emporter**

**Clémente Maggiora**

Repr. FERRETTI

Moscato d'Asti — Vente en gros et en détail

---

# Contre la crise !...

J'annonce à ma bonne clientèle et au public en général que je vends dès maintenant à fin courant tous les **Articles de ménage** au prix coûtant, tels que : **Porcelaine, Cristaux, Verrerie, Vaisselle** en tous genres, **Ferblanterie, Caisses à cendres, Planches à laver, Brosserie, Réchauds, Fourneaux à pétrole, Fers a braises, Coutellerie, Services de table, Ferblanterie, Marmites** et **Articles en fer émaillé, Lampes** et **Lustres** à pétrole, **Métal anglais, Articles de fantaisie.** 952

**Bouteilles** et **Chopines, Spécialité pour hôtels et cafés.**

**JULES DUBOIS,**

**6, rue de la Balance, 6**

---

# Grand assortiment de glaces

en tous styles et à tous prix

**Grand choix de gravures sur acier**

ARTICLES DE FANTAISIE POUR PEINDRE

**Couleurs a l'huile et toiles**

Cadres de photographie haute nouveauté

## CHARLES BRENDLÉ

36 Léopold-Robert, 47 Chaux-de-Fonds 856

---

**CORS AUX PIEDS** disparaissent de suite sans douleur par l'**emplâtre contre les cors,** de **F. Müller.** Guérison certaine garantie. — Prix, **90 c.** — Chez M. **E. Piroué,** coiffeur, Place Neuve 12, la Chaux-de-Fonds. 18-1 1007

---

# AVIS

Le soussigué informe l'honorable public de Chaux-de-Fonds et des environs, qu'à partir de samedi, il continuera à tenir le commerce

## d'épicerie, fruits et légumes

comme précédemment

**rue de la Serre 30**

Par un service actif et des marchandises de premier choix, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

Se recommande, 3-1 1071

**Jean Sunier.**

---

## Café-Brasserie Bâlois

**Premier Mars 7a**

## Bière en bouteilles

**Livraison à domicile**

## Salle pour sociétés

**au premier étage**

Se recommande.

1042 3-3 J. FRANK.

---

# Logements

Pour St-Martin 1892, à louer dans les nouvelles constructions Comaita, 36 logements de deux et trois pièces avec parquets, cuisine, corridor et dépendances. Prix fr. 400 et fr. 450, eau comprise.

Dans les mêmes constructions **deux magasins.**

S'adresser à M. **Alfred Guyot,** gérant d'immeubles, rue du Parc 74. 1 959

---

**Gros | Téléphone | Détail**

## Commerce de bois

# Fritz Cartier

90, rue du Progrès, 90

**Chaux-de-Fonds**

Houille — Coke — Antracite — Briquettes — Tourbe — Charbon au Natron — Sciure.

3 **Prompte livraison** 948

*Qualité défiant toute concurrence*

**Téléphone**

---

**HOTEL**

de la

# fédérale

**Crêt du Locle**

## H. Lamarche

tenancier

**Repas de noces et de sociétés**

sur commande

**VASTES LOCAUX**

**Bonne musique à disposition**

Ecuries et remises pour voitures

*Consommation de premier choix*

---

# A louer

pour St-Martin 1892, à la rue du Temple allemand n° 71, plusieurs beaux **LOGEMENTS.** Emplacement magnifique. Prix modérés. — S'adresser rue du Doubs 113, au 1er étage. 10-2 1062

---

# AVIS

Tous les ouvriers désireux de s'instruire mutuellement sur les questions intéressant le sort de l'ouvrier et partisans de la formation d'un **Groupe d'Etudes sociales** sont instamment priés de s'inscrire au bureau de la SENTINELLE.

1056 3-2 **Quelques ouvriers.**

---

# Epicerie, rue du Parc 54

Arrivages réguliers de

## Beurre centrifuge

en pains de 500 grammes

**Beurre de paysan.** 3-2 1044
**Petits fromages de dessert,** à **20** c. la pièce.
**Limbourg,** à **55** cent. la livre.
**Haricots au sel,** à **35** cent. la livre.

Se recommande, Ph. DAUM.

---

## Confections sur mesure

*Belle coupe*

**Spécialité de pantalons**

*Habillements pour garçons*

Je me charge de dégraissages et rhabillages propres.

**M. Udech-Rubin, tailleur**
Rue du Premier-Mars
1060 3-2 *Café Pelletier*

---

## Fabriques de Vélocipèdes

# Peugeot Frères

**(Fournisseurs de l'armée française)**

Machines reconnues pour les plus élégantes et les plus solides.

Fabrication spéciale pour pays montagneux. Caoutchoucs creux et pneumatiques, qualité garantie, double frein de sûreté.

Catalogues et prix-courants à disposition chez notre représentant

## M. Rénold Kocher

947 **39, rue Jaquet Droz, 39** 4

---

# A vendre

**Confitures, Gelées, Sirops, Limonade, Bricelets, Desserts.**

Le tout de première qualité.

Se recommande,

**Veuve Bonny-Matthey**

1068 3-1 Granges 14.

---

**Café-Restaurant VITAL MATHEY**
**à la Bonne-Fontaine.**

**Eplatures**

**Pour la dernière fois de la saison !**

**Dimanche, 29 mai 1892**

dès 7 ½ heures du soir 1072

## Souper aux tripes

---

## Café-restaurant Nicolas Rufer

62, rue Fritz Courvoisier, 62

**Lundi 30 mai courant**

# Straff - Straff

Dès 7 ½ h. du soir

## Souper aux tripes

1075 Se recommande.